


**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 15/07/2019
Reçu en préfecture le 15/07/2019
Affiché le 
ID : 033-253306310-20190710-2019_04_45-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 8
Nbre de suffrages exprimés : 8

Votes : Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix neuf, le dix juillet à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, à la suite d'une première réunion convoquée à 14h00 qui n'a pas pu se tenir faute de quorum, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de ROFFIGNAC, en la salle de réunion de la CdC de l'Estuaire à Braud et Saint-Louis.

Date de convocation : 03 juillet 2019

**Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC - GOT – GUILLEN – QUENTIN,
MM DELAUNAY- GIRARD - PLISSON- FERCHAUD**

**Délibération N°2019-04-045: Création d'un poste non-permanent de chargé de mission
Communication Candidature UNESCO**

*Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction Public Territoriale ;
Considérant les besoins de communication liés à la candidature UNESCO
Considérant la durée nécessairement temporaire des missions à conduire ;*

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. de créer à compter du 1^{er} octobre 2019 un emploi non permanent de catégorie A à temps complet de chargé de mission communication candidature UNESCO » pour une durée de 1 ans;

Article 2. compte-tenu du caractère nécessairement temporaire des missions à conduire, de recruter pour occuper ce poste un agent contractuel dont le salaire mensuel sera établi en référence à la grille des attachés territoriaux et au régime indemnitaire en vigueur;

Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la création de ce poste et au recrutement ;

Article 4. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 10 juillet 2019


La Présidente
Françoise de Roffignac
Comité Syndical pour le Développement durable de l'Estuaire de la Gironde